

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 235

27 janvier 2012

### SOMMAIRE

Autonome de Révision .....	11272	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l. ....	11242
Autonome de Révision .....	11269	Recatoit S.A. ....	11253
Banque du Timbre Sàrl .....	11273	Recatoit S.A. ....	11253
Beauty Care Professional Products Participations S.A. ....	11273	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l. ....	11253
Best-Lux S.à r.l. ....	11273	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l. ....	11253
Bifica Real Estate Investment S.A. ....	11277	RE Design S.à r.l. ....	11251
Black and Blue Wind S.A. ....	11277	RE Development S.à r.l. ....	11251
Bondi Capital S.A. ....	11277	RE Development S.à r.l. ....	11253
Cabinet Gutierrez Breesch S.à r.l. ....	11278	Renova S.A. ....	11254
Caledonian International Investments Company S.A. ....	11279	REO 2 Lyon Bercy S.à r.l. ....	11254
Calendar Properties S.à r.l. ....	11278	Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l. ....	11267
C.C.R. Investment .....	11277	Restaurant Belle Vue de Chine Sàrl ....	11242
C.C.R. Investment S.C.S. ....	11278	Restaurant Chez Zhang S.à r.l. ....	11267
ColorPortal Europe S.A. ....	11278	Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl .....	11268
ColorPortal Europe S.A. ....	11278	Restaurant Fu Cheng Sàrl .....	11268
Dumanet S.A. ....	11280	Restaurant Grande Asie Sàrl .....	11268
E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A. ..	11279	Restaurant La Bonne Fortune S.à.r.l. ....	11269
Equinvest Holding S.A. ....	11280	Restaurant Li-Duo Sàrl .....	11270
Euro Asie International Travel Agency S.à r.l. ....	11267	Riro Ventures S.à r.l. ....	11270
Eurometal Investment Holding S.à r.l. ...	11267	RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l. ....	11270
Playmedia S.à r.l. ....	11251	RM International S.A. ....	11270
Polperro .....	11234	Robert Laubach SA .....	11268
PROGNA Luxembourg S.A. ....	11234	Robim S.A. ....	11269
Proint S.à r.l. ....	11234	Rock Ridge RE 15 .....	11242
Promed S.A. ....	11234	R.P.B. River Push Booting S.à r.l. ....	11241
RAE Angers S. à r.l. ....	11243	R.V. Lux S.A. ....	11241
RAE Invest S. à r.l. ....	11243	Skype Communications .....	11254
RBS Asset Backed Investments S.à r.l. ...	11251	Sol Mate AG .....	11270
Realcorp Luxembourg S.A. ....	11252	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. ....	11273
Real Estate Property 2 S.A. ....	11243		
Realkapital 1 S.à r.l. ....	11242		

**PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 80.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176812/9.

(110206138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Prointent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.719.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176813/9.

(110205532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Promed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4620 Differdange, 62A, rue Emile Mark.  
R.C.S. Luxembourg B 139.389.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176814/10.

(110205994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Polperro, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 165.388.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Singapore "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", established and having its registered office in 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

here represented by Mr. Jos HEMMER, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "POLPERRO".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office

may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three thousand and ten (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1<sup>st</sup> Tuesday of the month of June at 11:00 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### Dissolution – Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", prementioned,	
three thousand one hundred shares . . . . .	3,100
Total: . . . . .	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

1. Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4<sup>th</sup> of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
2. Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
3. Mr. Christophe JASICA, private employee, born in Rocourt (Belgium), on the 23<sup>rd</sup> of January 1976, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

##### *Second resolution.*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16<sup>th</sup> of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

##### *Third resolution.*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize décembre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

La société régie par les lois de Singapour "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", établie et ayant son siège social à 049321 Singapour, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, en vertu d'une procuration donnée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'elle va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POLPERRO".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.



## Administration – Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale.

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution – Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", prédésignée, trois mille cent actions . . . . .	3.100
Total: . . . . .	3.100

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatactions*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
3. Monsieur Christophe JASICA, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. HEMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174387/373.

(110202237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**R.P.B. River Push Boating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.815.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011176815/11.

(110205607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**R.V. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.089.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011176816/13.

(110206324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011176817/12.

(110205328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Realkapital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 138.879.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011176818/12.

(110205329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Belle Vue de Chine Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.287.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176819/10.

(110205939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Rock Ridge RE 15, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.248.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur James L. VARLEY, doit se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Rock Ridge RE 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2011176820/15.

(110205273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**RAE Angers S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.933.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011176821/12.

(110205327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.939.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011176822/12.

(110205331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Real Estate Property 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.427.

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg,  
ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant profession-  
nellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 novembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux  
présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société  
anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «REAL ESTATE PROPERTY 2 S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir  
des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est  
établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration  
respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être  
transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de  
pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité  
normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le  
siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000, (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 décembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Marc VANHELLEMONT, ingénieur commercial, né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Marc VANHELLEMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.



### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43.298 section B.

### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

### Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the seventh day of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg,  
duly represented by Mr Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,  
by virtue of a proxy dated November 10, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

### Name - Registered office - Duration - Object - Capital

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "REAL ESTATE PROPERTY 2 S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 7, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of April at 9.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on December 1<sup>st</sup> of each year and ends on November 30<sup>th</sup> of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

### *Subscription and Payment*

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred fifty euro) as was certified to the notary executing this deed.

### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", born on December 13, 1969 in Moresnet (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Marc VANHELLEMONT has been elected as chairman of the board of directors.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. Weis, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2011. Relation: RED/2011/2686. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174412/398.

(110203378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**RE Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9696 Winseler, 31, Lomicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176825/10.

(110206087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176826/10.

(110206097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**RBS Asset Backed Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.780.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

RBS Asset Backed Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011176824/15.

(110205700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

L'an deux mille onze, le six décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

«PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED», société de droit de Jersey, ayant son siège social à JE4 9RJ Saint Helier, Jersey, 40, Esplanade,

ici représentée par Monsieur Samuel HAAS, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 novembre 2011.

Laquelle comparante déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «PLAYMEDIA S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1888 du 5 septembre 2007. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 26 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 779 du 1<sup>er</sup> avril 2008.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 5.652,50 (cinq mille six cent cinquante-deux virgule cinquante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 9.347,50 (neuf mille trois cent quarante-sept virgule cinquante Livres Sterling) à GBP 15.000,- (quinze mille Livres Sterling) sans création de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par l'associé unique par un versement en espèces, de sorte que la somme de GBP 5.652,50 (cinq mille six cent cinquante-deux virgule cinquante Livres Sterling) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts, est modifié comme suit:

**Version française:**

**Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Version anglaise:**

**Art. 6. (first paragraph).** "The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (£ 15,000) represented by one hundred (100) shares without a par value

*Troisième résolution*

L'associé décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre. L'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> février 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

En conséquence de ce qui précède, l'article 14 des statuts est modifié comme suit:

**Version française**

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Version anglaise**

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HAAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55199. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176790/51.

(110205713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Realcorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.583.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011176828/14.

(110205402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.



**RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 95.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176827/10.

(110206098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Recatoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 8, Op d'Burrigplatz.  
R.C.S. Luxembourg B 94.614.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176829/10.

(110205555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Recatoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 8, Op d'Burrigplatz.  
R.C.S. Luxembourg B 94.614.

AUSZUG

*Beschluss*

In der ordentlichen Generalversammlung, des 9. Dezember 2011, wurde beschlossen:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes um 6 Jahre zu verlängern, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017.

2. Das Mandat des Aufsichtskommissars, Frau Carmen MUTSCH, geboren am 7. September 1981 und wohnhaft in L-9964 Huldange - Op d'Burrigplatz, 8, wird um 6 Jahre verlängert, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Dezember 2011.

*Für RECATOIT S.A.*

Richard MUTSCH

*Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2011176830/20.

(110205834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176832/10.

(110206043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63341 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176834/10.

(110206072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Renova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 150.610.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011176836/12.

(110205762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**REO 2 Lyon Bercy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.755.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011176837/12.

(110205332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Skype Communications, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.644.676,25.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

---

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Technologies, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.886 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Philipp BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 November 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Skype Communications, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 17,644,676.25), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of 22 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 642 of 22 June 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.468 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 6 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 July 2010 under number 1383.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013;

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object which will remain unchanged.

4 Subject to the above restatement of the Company's articles of association, in particular with respect to the management, to confirm the appointment, on 28 October 2011, for an unlimited duration, of Mr Benjamin Owen Orndorff, Mr Keith Ranger Dolliver and Mr Thierry Fromes as managers of the Company, without having a specific class of managers. has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last of June of each year.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the Sole Shareholder further resolved that the articles of incorporation shall from now on read as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Skype Communications"

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) The provision of value added services for communication software, owned or licensed from others, and entering into activities or agreements to enable, protect or benefit from the software's capabilities.

(b) The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and the holding, exclusively for its own benefit, of immovable property or real estate interests, in any form whatsoever and wherever situate, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or immovable property interests of any kind, the possession, the administration, the development, exploitation by rental or lease and the management of its portfolio and of immovable property interests.

(c) The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

(d) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(e) The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

(f) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 17,644,676.25) divided into fourteen million one hundred fifteen thousand seven hundred forty-one (14,115,741) shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

In particular, the Manager(s) may delegate the day-to-day management of the Company’s business and the power to represent the Company with respect thereto to one or more executives (“directeurs”) or other agents, who need not be Manager, and who may together constitute an executive board (“direction générale”) deliberating in conformity with the rules determined by the Board of Managers.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the



proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Fourth resolution*

Following the restatement of the Company's articles of association, in particular with respect to the management, the Sole Shareholder resolved to confirm the appointment, on 28 October 2011, for an unlimited duration, of Mr Benjamin Owen Orndorff, Mr Keith Ranger Dolliver and Mr Thierry Fromes as managers of the Company, without having a specific class of managers.

As a consequence, the board of managers of the Company is currently composed as follows:

- Mr Benjamin Owen Orndorff, lawyer, born on 7 September 1971 in Fort Benning in the state of Georgia (USA), with professional address at One Microsoft Way, Redmond WA 98052, USA, manager of the Company;
- Mr Keith Ranger Dolliver, lawyer, born on 12 January 1963, in Washington (USA), with professional address at 5580 179<sup>th</sup> Avenue SE, Bellevue, WA 98006, USA, manager of the Company; and
- Mr Thierry Fromes, business executive, born on 20 February 1965 in Luxembourg, with professional address at 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg, manager of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Skype Technologies, une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.886 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Skype Communications, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de

Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize dollars des États-Unis d'Amérique et vingt-cinq cent (USD 17.644.676,25), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 642 du 22 juin 2004 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juillet 2010 sous le numéro 1383.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

#### *Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013;

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale;
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

4 Sous réserve de la refonte des statuts de la Société, en particulier au sujet de la gestion, confirmer la nomination, le 28 octobre 2011, pour une période illimitée, de M. Benjamin Owen Orndorff, M. Keith Ranger Dolliver et M. Thierry Fromes, comme gérants de la Société sans détermination d'une catégorie de gérant.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale,
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'Associé Unique a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Skype Communications»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) La fourniture de services à valeur ajoutée pour des logiciels de communication exploités en propriété ou sous licence, ainsi que l'exercice d'activités ou la conclusion d'accords permettant de réaliser, de protéger ou de tirer avantage du potentiel de ces logiciels.

(b) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la détention, exclusivement pour ses propres besoins, de propriétés immobilières et valeurs mobilières, de toutes espèces et quelle qu'en soit la situation, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, emprunts obligataires, bons et d'autres valeurs mobilières ou immobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement, l'exploitation par bail à court ou à long terme et la gérance de son portefeuille et des valeurs mobilières.

(c) La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement (y compris mais non limité à tous gages ou autres formes de sûretés) à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui seraient associé, direct ou indirect, de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou encore à toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

(d) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(e) Elle peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations et de valeurs.

(f) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets

3.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euro et vingt-cinq centimes (EUR 17.644.676,25) divisé en quatorze millions cent quinze mille sept cent quarante-et-une (14.115.741) parts sociales ayant une valeur nominale d'un de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

Notamment, les Gérant(s) peuvent déléguer la gestion journalière de l'activité de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs directeurs, ou autre agents qui n'ont pas besoin d'être Gérant, et qui peuvent former ensemble une direction générale, délibérant en conformité avec les règles déterminées par le Conseil de Gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout



moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Quatrième résolution*

Suite à la refonte des statuts de la Société, notamment concernant la gestion, l'Associé Unique a décidé de confirmer la nomination, le 28 octobre 2011, pour une durée illimitée, de M. Benjamin Owen Orndorff, M. Keith Ranger Dolliver et M. Thierry Fromes comme gérants de la Société, sans avoir une catégorie spécifique de gérants.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. Benjamin Owen Orndorff, juriste, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning dans l'Etat de Géorgie (États-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique, gérant de la Société;

- M. Keith Ranger Dolliver, juriste, né le 12 janvier 1963 à Washington (États-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 5580 179<sup>th</sup> Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique, gérant de la Société, et

- M. Thierry Fromes, administrateur de sociétés, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg, gérant de la Société.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2549. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174455/690.

(110202712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.683.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176838/10.

(110206383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Chez Zhang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 102.177.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011176839/10.

(110206376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Euro Asie International Travel Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.575.

---

En date du 5 décembre 2011, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Chunlei WANG, a cédé les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Yong ZHANG, né à Zheijiang (République Populaire de Chine) le 16 juillet 1975, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise,

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

Monsieur Yong ZHANG détient les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 6 décembre 2011*

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Chunlei WANG de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat  
- nomination Monsieur Yong ZHANG, né à Zheijiang (République Populaire de Chine) le 16 juillet 1975, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise, actuellement gérant technique, aux fonctions de gérant unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Référence de publication: 2011176469/21.

(110206470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Eurometal Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 146.132.

---

*Cession de parts*

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé le 21 Décembre 2011 à Luxembourg que la société Rosevara Limited ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, Republic d'Irlande, a cédé ses 500 parts sociales qu'elle

détenait dans la Société, à la société Sanne Group (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 Décembre 2011.

Pour Eurometal Investment Holding S.à r.l.

Peter Dickinson / Geneviève Blauen-Arendt

Référence de publication: 2011176475/16.

(110206478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Robert Laubach SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 95.621.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011176849/14.

(110205396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 2, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176840/10.

(110206130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Fu Cheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 52.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176841/10.

(110206559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Grande Asie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011176842/10.

(110205879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant La Bonne Fortune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 65, route de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 60.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176843/10.

(110206004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Robim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 4.110.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2017:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy HORNICK n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176850/22.

(110206096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Autonome de Révision, Société Civile.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg E 955.

A l'issue de la réunion des associés tenue en date du 28 novembre 2011, il a été convenu ce qui suit:

- L'article 3 des statuts a été modifié en:

La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'expert-comptable, le conseil en matière fiscale, l'organisation et la tenue de comptabilités, le conseil et l'assistance en organisation et en gestion d'entreprises, la domiciliation de sociétés et de façon générale toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à l'exclusion de toute activité commerciale.

*Associé:*

M. Gerhard Nellinger, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

La démission de M. Marc Liesch, associé, est acceptée avec effet immédiat

Est élu nouvel associé:

M. Christophe Nellinger, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

*Membres de l'organe de gestion:*

M. Gerhard Nellinger, délégué à la gestion journalière, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

La démission de M. Marc Liesch, délégué à la gestion journalière, est acceptée avec effet immédiat

Pouvoir général: L'associé pourra engager la société par sa seule signature. L'associé pourra également confier la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes qui peuvent engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour extraits conformes et sincères

AUTONOME DE REVISION

Signature

Référence de publication: 2011177047/29.

(110206028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Riro Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.892.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2011176846/10.

(110206263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 88.525.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176847/9.

(110205531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**RM International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.954.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176848/9.

(110206223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Restaurant Li-Duo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 89, rue des Muguetts.

R.C.S. Luxembourg B 38.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011176844/10.

(110206552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Sol Mate AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.337.

Im Jahre zweitausendelf, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der Sol Mate AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin vom 14. Dezember 2011, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht, und deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg noch aussteht, eingefunden.

I. Die außerordentliche Hauptversammlung (die „Hauptversammlung“) wird um 14.00 Uhr eröffnet mit Me Michael JONAS, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, als Vorsitzender.



Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, beruflich ansässig in Esch/Alzette.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Es geht aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, hervor, dass die 510 (fünfhundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-(eintausend Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 510.000,(fünfhundertzehntausend Euro) darstellen, bei dieser Hauptversammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Gesellschafter sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen.

Die Anwesenheitsliste, welche von den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenden Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 490.000,-(vierhundertneunzigtausend Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 510.000,(fünfhundertzehntausend Euro) auf EUR 1.000.000,-(eine Million Euro) zu bringen, dies durch die Ausgabe von 490 (vierhundertneunzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-(eintausend Euro).

2. Annahme der Zeichnung und Einzahlung der 490 (vierhundertneunzig) neuen Aktien mittels einer Sacheinlage bestehend aus der Abtretung und Übertragung von Patenten und geistigen Eigentumsrechten.

3. Folgliche Abänderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung.

4. Erteilung von Vollmachten.

5. Verschiedenes.

IV. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 490.000,- (vierhundertneunzigtausend Euro), zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 510.000,-(fünfhundertzehntausend Euro) auf EUR 1.000.000,-(eine Million Euro) zu bringen, dies durch die Ausgabe von 490 (vierhundertneunzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (eintausend Euro).

Diese neuen Aktien haben die gleichen Rechte und Pflichten wie die bereits existierenden Aktien.

#### *Zweiter Beschluss Zeichnung - Einzahlung*

- Sol Mate Extraction Group Ltd, eine Gesellschaft unterliegend dem Recht des Staates Ontario (Kanada), mit Gesellschaftssitz in Parry Sound, Ontario P2A 2X8, Kanada, eingetragen im Handelsregister in Ontario unter der Nummer 002098543, (die „Sol Mate Extraction Group Ltd“),

hier vertreten durch Me Michael JONAS, vorbenannt, aufgrund einer am 7. Dezember 2011 erteilten, privatschriftlichen Vollmacht,

erklärt hiermit 440 (vierhundertvierzig) neue Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (eintausend Euro) zu zeichnen und diese mittels Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus Rechten an geistigem Eigentum (wie im beiliegenden Bewertungsbericht ausführlich beschrieben) voll einzuzahlen,

- Herr Gerhard Latka, geboren am 26. April 1960 in Nördlingen, geschäftsansässig in 25 Quebec Drive, RR#2, Parry Sound, Ontario, P2A 2W8, Kanada, ("Herr Gerhard Latka"),

hier vertreten durch Me Michael JONAS, vorbenannt, aufgrund einer am 13. Dezember 2011 erteilten, privatschriftlichen Vollmacht,

erklärt hiermit 25 (fünfundzwanzig) neue Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (eintausend Euro) zu zeichnen und diese mittels Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus Patenten (wie im beiliegenden Bewertungsbericht ausführlich beschrieben) voll einzuzahlen,

- Herr John Warner, geschäftsansässig in #10 Warner's Lane, RR#1, Rosseau, Ontario, P0C 1J0, Canada, („Herr John Warner“),

hier vertreten durch Me Michael JONAS, vorbenannt, aufgrund einer am 7. Dezember 2011 erteilten, privatschriftlichen Vollmacht,

erklärt hiermit 25 (fünfundzwanzig) neue Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-(eintausend Euro) zu zeichnen und diese mittels Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus Patenten (wie im beiliegenden Bewertungsbericht ausführlich beschrieben) voll einzuzahlen.

Die Parteien haben den Wert der vorbezeichneten Sacheinlage auf einen Gesamtwert von EUR 490.000,(vierhundertneunzigtausend Euro) festgelegt.

Die (Vertreter der) zeichnenden Personen erklären, dass diese Einlagen frei von jeder Verpfändung, Pfandrecht oder anderen Lasten sind. Der Beweis der Sacheinlagen ist dem Notar gegeben worden.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-1 und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, war die oben beschriebene Sacheinlage Gegenstand eines Berichts erstellt durch einen zugelassenen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé), der ABA CAB S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons-Malades, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B50797, welcher dem Alleingesellschafter und dem beurkundenden Notar vorgelegt wurde.

Vorbezeichneter Bericht vom 13. Dezember 2011 beinhaltet folgende Schlussfolgerung:

„Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Freie Übersetzung (maßgeblich und rechtlich verbindlich bleibt das französischsprachige Original):

Auf Grund der von uns vorgenommenen Prüfungen wurden uns keine Tatsachen bekannt, die uns glauben lassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht wenigstens der Anzahl und dem Nennwert der dafür auszubehenden Aktien entspricht.“

Darauf beschloss die Hauptversammlung (i) die Zeichnung und Einzahlung mittels Sacheinlage der 490 (vierhundertneunzig) neuen Aktien der Gesellschaft durch die zeichnenden Personen anzunehmen, (ii) 440 (vierhundertvierzig) neue Aktien der Sol Mate Extraction Group Ltd, (iii) 25 (fünfundzwanzig) neue Aktien Herrn Gerhard Latka, (iv) 25 (fünfundzwanzig) neue Aktien Herrn John Warner zuzuweisen, und (v) die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung anzuerkennen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abzuändern, um die obigen Beschlüsse widerzugeben. Artikel 5 Absatz 1 soll fortan wie folgt lauten:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,-EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,-EUR) pro Aktie.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, dem Verwaltungsrat der Gesellschaft sämtliche Vollmachten zu gewähren, um die vorgenannten Beschlüsse umzusetzen.

#### *Kosten*

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von € 2.000, abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an den Bevollmächtigten, wurde gegenwärtiges Protokoll von ihm zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Signé: M. Jonas, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174462/109.

(110202053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

### **Autonome de Révision, Société Civile.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 955.

#### EXTRAIT

- Suite à la cession des parts en date du 28 novembre 2011 et par décision unanime des associés l'article 6 des statuts de la société civile AUTONOME DE REVISION, constituée par acte sous seing privé le 8 août 1984, publié au Mémorial C N ° 225 du 22 août 1984, est modifié comme suit:

6. Le capital social est fixé à 3.000 EUROS (trois mille), divisé en 120 parts (cent vingt) de 25 EUROS (vingt-cinq) chacune, attribuées comme suit:

- Monsieur Gerhard NELLINGER, cent-dix-neuf parts .....	119
- Monsieur Christoph Neilinger, une part .....	1
	<hr/> 120

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme

AUTONOME DE REVISION

Signature

Référence de publication: 2011177048/20.

(110206028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Banque du Timbre Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011177051/13.

(110206387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177052/10.

(110206403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Best-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 55, rue J.-P. Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 139.616.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011177053/13.

(110206530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of November,

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg:

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Strassen, constituted by a notarial deed on June 8<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1192 of December 19<sup>th</sup>, 2001. The Articles

of Incorporation have been modified at last time by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on September 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2863 of 23 November 2011.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally at 31 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, with same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mr Alain PEIGNEUX, chartered accountant, residing professionally at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of TWO HUNDRED FIFTY SEVEN MILLION FIVE HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY EURO (EUR 257,554,450) to raise it from its present amount of TWO HUNDRED EIGHTY FOUR MILLION THREE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 284,317,700) to FIVE HUNDRED FORTY ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 541,872,150) by creation and issue of FIVE MILLION ONE HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND EIGHTY-NINE (5,151,089) new shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind for an amount of TWO HUNDRED FIFTY SEVEN MILLION FIVE HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY EURO (EUR 257,554,450).

2. Subscription of the FIVE MILLION ONE HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND EIGHTY-NINE (5,151,089) new shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia.

3. Acknowledgment of waiver of preferential subscription right in connection with the present capital increase.

4. Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO HUNDRED FIFTY SEVEN MILLION FIVE HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY EURO (EUR 257,554,450) to raise it from its present amount of TWO HUNDRED EIGHTY FOUR MILLION THREE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 284,317,700) to FIVE HUNDRED FORTY ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 541,872,150) by creation and issue of FIVE MILLION ONE HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND EIGHTY-NINE (5,151,089) new shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

#### *Second resolution*

The general meeting, having noted that NLMK INTERNATIONAL B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands and with registered office at Strawinskylaan 1331, 1077 XX Amsterdam, has waived its preferential subscription rights in connection with the present capital increase, decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia, here represented by Mr Alain PEIGNEUX, prenamed, by virtue of a proxy given in Lipetsk (Russia) on November 24, 2011,

who declares to subscribe the FIVE MILLION ONE HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND EIGHTY-NINE (5,151,089) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its two unquestionable and immediately payable claims against the Company, the claim being waived up to TWO HUNDRED FIFTY SEVEN MILLION FIVE HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY EURO (EUR 257,554,450). (the "Contribution")

Proof of the ownership by LLC "NLMK Overseas Holdings" of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Which Contribution in kind was subject to a special report drawn up by a “reviseur d’entreprises” the limited company called “Audit Conseil Services Sà rl”, established and having its registered office at L-8011 Strassen, 283, route d’Arlon, R.C.S. Luxembourg B n°142685, on November 30, 2011,

which report drawn up in accordance with article 26-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as modified by the law of April 24<sup>th</sup>, 1983, concludes that:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivables to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital to be issued.”.

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at FIVE HUNDRED FORTY ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 541,872,150) represented by TEN MILLION EIGHT HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED FORTY-THREE (10,837,443) shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50).”

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mil onze, le trente novembre.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), avec siège social à Strassen, constituée par acte notarié en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 19 décembre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2863 du 23 novembre 2011.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, avec même adresse professionnelle.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain PEIGNEUX, expert comptable, avec adresse professionnelle au 283, Route d’Arlon, L-8011 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 257.554.450) en vue de le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 284.317.700) à CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 541.872.150) par la création et l’émission de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE VINGT NEUF (5.151.089) actions nouvelles d’une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. L’augmentation de capital se fera par un apport nature d’un montant de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 257.554.450).

2. Souscription des CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE-VINGT NEUF (5.151.089) actions nouvelles par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie.

3. Renonciation du droit de souscription préférentiel par rapport à la présente augmentation de capital.

4. Modification de l’article 5 des statuts en vue de refléter les résolutions ci-dessus.

## 5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENTS CINQUANTE EUROS (EUR 257.554.450) en vue de le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 284.317.700) à CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 541.872.150) par la création et l'émission de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE-VINGT NEUF (5.151.089) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale ayant constaté que NLMK INTERNATIONAL BV, une société constituée sous et régie par les lois du Royaume des Pays-Bas et ayant son siège social à Strawinskylaan 1331, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, a expressément renoncé à l'exercice de son droit de souscription préférentiel, décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie, ici représentée par Monsieur Alain PEIGNEUX, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lipetsk (Russie) le 24 novembre 2011,

laquelle déclare souscrire les CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE-VINGT NEUF (5.151.089) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion de deux créances certaines, liquides et exigibles qu'elle détient sur la Société, à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 257.554.450) (l'«Apport»).

La preuve par LLC "NLMK Overseas Holdings" de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Lequel Apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme dénommée "Audit Conseil Services Sà r.l", établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen,, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142685, en date du 30 novembre 2011.

Lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivables to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital to be issued.”.

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le capital social est fixé à CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 541.872.150), représenté par DIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE TROIS (10.837.443) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50) chacune.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente est évalué à environ six mille cinq cents euros (6.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, A. PEIGNEUX, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53998. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174471/186.

(110203432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Bifica Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.724.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: BIFICA REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2011177054/15.

(110206737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Black and Blue Wind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177055/10.

(110206363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Bondi Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177056/10.

(110206307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**C.C.R. Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177057/10.

(110206605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177058/10.

(110206607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Calendar Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.554.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

CALENDAR PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2011177059/14.

(110206587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**ColorPortal Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.978.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177063/9.

(110206329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**ColorPortal Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.978.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177064/9.

(110206332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Cabinet Gutierrez Breesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.315.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177065/10.

(110206317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2011*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Caledonian International Investments Company S.A.", avec siège social à L-8360 Goetzingen, 3a rue des Champs, s'est réunie à la date de ce 2 décembre 2011 à 15h00 au siège de la société.

Les décisions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de la société Hestia Immo Sàrl, RCS B 156239, avec siège social à L-8360 Goetzingen, 3a rue des Champs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz (Moselle), demeurant à L-8077 Bertrange, 117a rue de Luxembourg, au poste d'administrateur sous le régime de la cosignature avec un autre administrateur. Le mandat de Monsieur Saïd El Gourari se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures des actionnaires ou de leurs mandataires

Signatures

Signatures du bureau

Monsieur Maurizio Vianello / Madame Martine Bredemus / Monsieur Saïd El Gourari

Référence de publication: 2011177068/24.

(110206525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.203.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2011*

Le mandat de l'Administrateur, Monsieur Philippe DELECOURT, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016:

- Monsieur Philippe DELECOURT, consultant, domicilié au 1bis rue des Quatrefages F-75005 Paris.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Philippe DELECOURT, préqualifié, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

*Résolution prise lors du Conseil d'Administration tenu en date du 27 juin 2011*

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Philippe DELECOURT, consultant, domicilié au 1bis rue des Quatrefages F-75005 Paris, né le 24 juin 1956 à F-75015 Paris, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011177102/29.

(110206100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Dumanet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.864.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 14 décembre 2011 à 14.00 heures.*

Acceptation des démissions de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier de leur mandat d'Administrateur en date du 14 décembre 2011 et de la société H.R.T. REVISION S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 14 décembre 2011.

Nomination en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Maître Alain Lorang, né à Luxembourg (Luxembourg) le 31 mars 1959, demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg, Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, née à Laxou (France) le 17 décembre 1969, demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg, et Maître Yusuf Meynioglu, né à Mersin (Turquie) le 30 août 1976, demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, Monsieur Richard Gauthrot, né à Nancy (France) le 14 novembre 1960, demeurant professionnellement au 8, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Transfert du siège social de la société du 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011177101/27.

(110206185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Equinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8149 Bridel, 6, Val des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 30.730.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire des actionnaires, constituée suivant acte notarié du 30 mai 1989, tenue en date du 2 décembre 2011.*

*Résolutions:*

L'assemblée révoque les administrateurs, à savoir:

1. Madame Sandra Weber, sans profession, née le 2 mai 1970 à Luxembourg, demeurant à L-2240 Luxembourg 5, rue Notre-Dame

2. Maître Carlos Zeyen, magistrat, né le 30 mars 1955 à Luxembourg, demeurant à L-2240 Luxembourg 5, rue Notre-Dame

3. Maître André Marc, avocat, demeurant à L-1420 Luxembourg 215, avenue Gaston Diderich

L'assemblée nomme en tant qu'administrateur unique Madame Caria Machado-Oliveira, comptable, née le 11 septembre 1975 à Fafe (POR) demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

Est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. (anciennement Eliolux S.A.), RC Lux B 55 997 avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman en remplacement de Monsieur Peter Rockel demeurant à Pratz.

Les mandats de l'administrateur unique ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Carla Machado / Gilles Apel / Nicole Zapponi

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011177562/27.

(110206846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.